

PROCÈS VERBAL du 3 mars 2026 à 18h30

Présents : MM. Nathalie DURAND, Gilles MORGUE, Didier CASSAN, Béatrice CREPISSEON, Patrick LEPETIT, Gérard VALLET, Patrice TARDY-JEUNOT, Gérard ROUSSET, Claude EPARVIER, Myriam PINAZ, Marion DERLON, Emmanuelle BONNET, Céline DURAND, Nadège DEROUX.

Secrétaire de séance : Béatrice CREPISSEON

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 24 février 2026

Votants : 13, Pour : 12, Abstention : 1

En préambule, Madame le Maire demande à retirer les délibérations concernant l'adoption du CFU et l'affectation des résultats sont reportées, le CFU n'a pas été reçu en Mairie suite à la panne DGFIP.

1°) Délibération pour la fongibilité des crédits :

La nomenclature M57 autorise Mme le Maire à procéder à des virements de crédit de chapitre à chapitre à hauteur de 7,5 % des dépenses réelles pour chacune des sections (fonctionnement et investissement), à l'exclusion des charges du personnel. Le conseil municipal doit délibérer lors du vote du budget.

Votants : 13, Pour : 12, Abstention : 1

2°) Budget primitif 2026

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	722 078,00 €	722 078,00 €
Section d'investissement	388 317,00 €	388 317,00 €
TOTAL	1 110 395,00 €	1 110 395,00 €

Votants : 13, Pour : 13

3°) Délibération pour la modification des statuts du SIEPVG (Syndicat Intercommunal des Eaux Potables Valloire Galaure) :

Intégration de la commune du Grand Serre

Votants : 13, Pour : 13

Modification du comité syndical

Votants : 13, Pour : 13

4°) Questions diverses :

Compte rendu du conseil d'école : les effectifs seront de 31 ou 32 élèves à la rentrée de septembre 2026. Mme le Maire précise contrairement à la rumeur que l'école ne ferme pas, et aucune fermeture de classe n'est envisagée ; Mme le Maire informe que l'école organisera des visites de l'école sur rendez-vous, lors des inscriptions des enfants.

Concernant les loyers des 2 logements situés au dessus de la Mairie, après renseignements, la commune peut mettre en place les charges locatives relatives à l'entretien et l'électricité des parties communes. Cette précision a été apportée par la communauté de communes qui subventionne en partie la rénovation des logements grâce au Plan Local Habitat, cette précision sera rajoutée à l'avenir dans le PLH.

Changement de bac des points d'apports volontaires : Céline DURAND fait remarque que l'accès aux bacs de propreté n'est pas pratique, la trappe est trop élevée, petite, et il reste de l'eau sur la trappe.

Mme le Maire conclut ce dernier conseil du mandat 2020-2026 par un discours.

La séance est levée à 20 h 20.